

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2178

1^{er} septembre 2012

SOMMAIRE

Aboli S.A.	104498	Exenta S.E.	104532
arsago Affordable Housing II S.C.A.	104502	Expert Construction S.à r.l.	104540
Dow International Finance S.à r.l.	104516	Feridis	104542
Elth S.A.	104515	Ficora S.A.	104542
EMO P.E. 1	104516	Fidassur	104542
EMS Holdings S.à r.l.	104516	Fidmar S.A.	104543
Enclave S.A. SPF	104520	Finance et Développement	104543
EOIV Management Company S.A.	104520	Finance Prestige SPF S.A.	104526
EPG Investment Partners	104520	Fintower Finance Service S.A.	104544
Equinoxe S.A., SPF	104520	Firstwood Holdings Lux S.à r.l.	104533
Escher Parkhaus Sàrl	104520	Flener S.à r.l.	104544
ESD Financière Luxembourgeoise S.A.	104521	Fossil Luxembourg S.à r.l.	104541
ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l.	104521	Fotex Holding	104541
Esther Eight S.à r.l.	104521	Foxitec S.A. SPF	104544
Esther Eleven S.à r.l.	104522	Framboise Investment S.A., SPF	104544
Esther Fifteen S.à r.l.	104522	Freesia S.A.	104542
Esther Five S.à r.l.	104522	G.I.D. Spf S.A.	104544
Esther Four S.à r.l.	104525	Globe Express Services	104521
Esther Fourteen S.à r.l.	104525	Grandia International Investments S.A.	104542
Esther Nine S.à r.l.	104525	Hatanord Capital	104516
Esther One S.à r.l.	104525	HTM Consult S.A.	104541
Esther Seven S.à r.l.	104526	Immo Nord SA	104521
Esther Sixteen S.à r.l.	104526	Infracapital F2 Rift S.à r.l.	104529
Esther Ten S.à r.l.	104526	IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A.	104528
Esther Thirteen S.à r.l.	104526	Jala Holding S.à r.l.	104543
Esther Twelve S.à r.l.	104527	Khajuraho Equity Trading S.à r.l.	104541
Esther Two S.à r.l.	104527	Monterey Finance Sàrl	104525
Eugexia S.A.	104528	Q.P.C.M. S.A.	104527
Euphor S.A.	104528	SISL	104527
Euroflexpack Marketing S.à r.l.	104528	Whitewood (Blue) UK S.à r.l.	104509
Eurosit S.A.	104533	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	104522

Aboli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 101.351.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABOLI S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.351, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 863 du 24 août 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude ESCHETTE, administrateur de sociétés, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance. Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social comme reproduit dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. La société anonyme existe sous la dénomination de "ABOLI S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance. Elle peut effectuer toutes opérations d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes sont venus à terme.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude ESCHETTE, administrateur de sociétés, né à Wiltz, le 22 septembre 1941, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site
- Madame Marie-Josée FRANCK, administrateur de sociétés, née à Baschleiden, le 10 juin 1945, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Ceinture Beau-Site
- Madame Isabelle ESCHETTE, institutrice, née à Luxembourg, le 24 septembre 1975, demeurant à L-5875 Alzingen, 47, Parc Rothweit

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'exercice 2017.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes

Monsieur Luc CORTINA, indépendant, né à Luxembourg le 14 décembre 1972, demeurant à L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'exercice 2017.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Claude ESCHETTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2012. Relation GRE/2012/2311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012098985/229.

(120135870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

arsago Affordable Housing II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.448.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The shareholders of arsago Affordable Housing II S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S.L.) under the number B 162.448 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 21st, 2011, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1736 on August 1st, 2011,

were brought together to form an extraordinary general meeting (the "Meeting").

The Meeting was presided by Mr Matteo LORITO, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman then designated as secretary Mrs Corinne PETIT, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting then duly designated as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

The committee thus composed as stated above, then drew up the attendance list, which, after having been signed by any shareholder present and any representative in proxy, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will be attached to the present minutes, together with any proxy.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following:

I. Following the attendance list, all shareholders representing the entire corporate capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) were duly present or validly represented at the present Meeting and could as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.

II. The agenda of the present Meeting is as follows:

- 1) Introduction of a nominal value of shares;
- 2) Transformation of the existing ordinary Participating Shares into redeemable Participating Shares;
- 3) Introduction of the possibility to issue additional categories of redeemable Participating Shares;
- 4) Increase of the authorised capital in order to bring it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000) divided into one million (1,000,000) Participating Shares to an amount of two Million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) divided into two Million five hundred thousand (2,500,000) new redeemable Participating Shares having a par value of one Euro (EUR 1) each;

5) Amendment and restatement of article 4 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 4.** The corporate share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The corporate capital is represented by one (1) ordinary share of the category A (the "Management Share"), and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) redeemable shares of the category B (the "Category B Shares" and together with the redeemable shares of any category to be issued in the future the "Participating Shares").

The Management Share and the redeemable Participating Shares are hereinafter referred to collectively with any redeemable Participating Shares of any category of redeemable Participating Shares which will be issued in the future as the "Shares".

The authorised capital excluding the issued corporate capital is set at two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) divided into two million five hundred thousand (2,500,000) new redeemable Participating Shares of any category with a par value of one euro (EUR 1) each, to be issued with or without share premium. The Manager shall be authorised to issue up to ten (10) new categories of redeemable Participating Shares having all the same rights and obligations.

The Management Share will be subscribed exclusively and entirely by the unlimited shareholder ("associé commandité") arsago S.à r.l. (the "Manager").

The redeemable Participating Shares will be subscribed by the limited shareholders ("associés commanditaires").

Within the scope of the authorised capital, the Manager is fully authorized and appointed:

- to render effective any increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new redeemable Participating Shares of any category of redeemable Participating Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder claims, or by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional redeemable Participating Shares;
- to issue future redeemable Participating Shares of any category of redeemable Participating Shares with or without share premium;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders with respect to the above issue of supplementary redeemable Participating Shares against payment in cash or by contribution in kind.

The authorization to the Manager to increase the corporate capital is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present amendment deed dated June 7th, 2012 and may be renewed by a general meeting of shareholders subject to the approval of the unlimited shareholder.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented, the first and second paragraph of the present article will be amended in order to reflect the capital increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the persons appointed by the Manager for such purposes.

The share capital of the Company may furthermore be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, subject however to the approval of the unlimited shareholder.

The Manager may redeem all of the redeemable Participating Shares of a certain category of redeemable Participating Shares held by any shareholders from time to time without offering a proportional redemption of redeemable Participating Shares to the other shareholders.

If the Manager determines to redeem any redeemable Participating Shares of a certain category of redeemable Participating Shares, it shall give the holders of such redeemable Participating Shares notice of the redemption with a reasonable notice period as determined by the Manager.

Each holder of redeemable Participating Shares shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Manager to give effect to these redemption provisions. Each holder of redeemable Participating Shares hereby grants a power of attorney to the Manager to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of redeemable Participating Shares to the extent that such holder of redeemable Participating Shares fails to do so.

Once a redeemable Participating Share is redeemed, the holder of the redeemable Participating Share shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The Manager shall either redeem the redeemable Participating Shares out of the distributable reserves of the Company or re-issue such redeemable Participating Shares immediately to new shareholders.

Redeemed shares paid out of distributable reserves of the Company may (i) be cancelled at the discretion of the Manager followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. The Manager is hereby authorised to decide on any capital decrease of the Company following a redemption of redeemable Participating Shares. Whenever the Manager effects a cancellation of redeemable Participating Shares, it is authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.";

5. Miscellaneous.

Thereupon, the Meeting, considering itself duly convened and constituted, and having acknowledged the statements made by the Chairman, took by unanimous and separate votes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to introduce a nominal value of one euro (EUR 1) per share and consequently the share capital of the Company shall be represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The meeting resolved to introduce the possibility for the Company to issue redeemable shares and to transform the thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary Participating Shares of the Company which have been subscribed by the limited partners (associés commanditaires) into thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) redeemable Participating Shares which can be redeemed in accordance with the amended and restated article 4 of the articles of association of the Company.

Third resolution

The meeting resolved that the Company shall be authorized to issue up to ten (10) additional categories of redeemable Participating Shares within the scope of the authorized capital.

Fourth resolution

The meeting resolved to increase the authorised capital in order to bring it from its present amount of one million euro (EUR 1,000,000) divided into one million (1,000,000) Participating Shares to an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) divided into two million five hundred thousand (2,500,000) new redeemable Participating Shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

In particular, authority is given to the managing general partner to suppress the preferential redemption right of the existing shareholders in the scope of the authorised capital, based on a report established by the managing general partner in accordance with article 32-3 (5) of the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Which report, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to and registered with the present deed.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend and restate article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 4. The corporate share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The corporate capital is represented by one (1) ordinary share of the category A (the "Management Share"), and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) redeemable shares of the category B (the "Category B Shares" and together with the redeemable shares of any category to be issued in the future the "Participating Shares").

The Management Share and the redeemable Participating Shares are hereinafter referred to collectively with any redeemable Participating Shares of any category of redeemable Participating Shares which will be issued in the future as the "Shares".

The authorised capital excluding the issued corporate capital is set at two Million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) divided into two Million five hundred thousand (2,500,000) new redeemable Participating Shares of any category with a par value of one euro (EUR 1) each, to be issued with or without share premium. The Manager shall be authorised to issue up to ten (10) new categories of redeemable Participating Shares having all the same rights and obligations.

The Management Share will be subscribed exclusively and entirely by the unlimited shareholder ("associé commandité") arsago S.à r.l. (the "Manager");

The redeemable Participating Shares will be subscribed by the limited shareholders ("associés commanditaires").

Within the scope of the authorised capital, the Manager is fully authorized and appointed:

- to render effective any increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new redeemable Participating Shares of any category of redeemable Participating Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder claims, or by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional redeemable Participating Shares;

- to issue future redeemable Participating Shares of any category of redeemable Participating Shares with or without share premium;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders with respect to the above issue of supplementary redeemable Participating Shares against payment in cash or by contribution in kind.

The authorization to the Manager to increase the corporate capital is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present amendment deed dated June 7th, 2012 and may be renewed by a general meeting of shareholders subject to the approval of the unlimited shareholder.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented, the first and second paragraph of the present article will be amended in order to reflect the capital increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the persons appointed by the Manager for such purposes.

The share capital of the Company may furthermore be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, subject however to the approval of the unlimited shareholder.

The Manager may redeem all of the redeemable Participating Shares of a certain category of redeemable Participating Shares held by any shareholders from time to time without offering a proportional redemption of redeemable Participating Shares to the other shareholders.

If the Manager determines to redeem any redeemable Participating Shares of a certain category of redeemable Participating Shares, it shall give the holders of such redeemable Participating Shares notice of the redemption with a reasonable notice period as determined by the Manager.

Each holder of redeemable Participating Shares shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Manager to give effect to these redemption provisions. Each holder of redeemable Participating Shares hereby grants a power of attorney to the Manager to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of redeemable Participating Shares to the extent that such holder of redeemable Participating Shares fails to do so.

Once a redeemable Participating Share is redeemed, the holder of the redeemable Participating Share shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The Manager shall either redeem the redeemable Participating Shares out of the distributable reserves of the Company or re-issue such redeemable Participating Shares immediately to new shareholders.

Redeemed shares paid out of distributable reserves of the Company may (i) be cancelled at the discretion of the Manager followed by a corresponding capital reduction, or (ii) be held by the Company for re-issue. The Manager is hereby authorised to decide on any capital decrease of the Company following a redemption of redeemable Participating Shares. Whenever the Manager effects a cancellation of parts, it is authorized to take the necessary steps to record the modification of the articles of incorporation of the Company and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the committee, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des Vorgehenden:

Im Jahre zwei tausend zwölf, am siebten Juni.

Vor der unterzeichneten Notarin Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der arsago Affordable Housing II S.C.A., einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), mit Sitz in 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 162.448 (die "Gesellschaft"), gegründet durch Urkunde der unterzeichneten Notarin, am 21. Juli 2011 und am 1. August 2011 im Amtsblatt Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 1736 veröffentlicht,

zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten (die "Versammlung").

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Matteo LORITO, geschäftsansässig in Luxemburg (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende benennt sodann Frau Corinne PETIT, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär (der "Sekretär").

Die Versammlung ernennt dann Herrn Gianpiero SADDI, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmzähler (der "Stimmzähler").

Der Vorstand, so wie oben zusammengesetzt, setzt dann die Anwesenheitsliste, welche, nach Unterzeichnung durch die anwesenden und durch Vollmacht wirksam vertretenen Aktionäre sowie die Mitglieder des Vorstandes und den Notar, anliegend zusammen mit den Vollmachten an diesem Protokoll verbleibt, auf.

Der Vorsitzende erklärt sodann und bittet den Notar folgendes aufzunehmen:

I. Gemäß der Anwesenheitsliste, sind alle Aktionäre, welche das gesamte Aktienkapital von ein und dreißig tausend Euro (31.000.- EUR) vertreten anwesend oder auf dieser Versammlung wirksam vertreten und können dementsprechend über alle Punkte auf der Tagesordnung wirksam beraten und beschließen.

II. Die Versammlung hat folgende Tagesordnung:

1. Einführung eines Nennwertes der Aktien;
2. Umwandlung der existierenden Beteiligungsaktien in rückkaufbare Beteiligungsaktien;
3. Einführung der Möglichkeit zusätzliche Kategorien von rückkaufbaren Beteiligungsaktien auszugeben;
4. Erhöhung des genehmigten Kapitals von einem Betrag von einer Millionen Euro (1.000.000.- EUR) eingeteilt in eine Millionen (1.000.000) Beteiligungsaktien auf einen Betrag von zwei Millionen fünfhundert tausend Euro (2.500.000.- EUR) eingeteilt in zwei Millionen fünfhundert tausend (2.500.000) rückkaufbare Beteiligungsaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR);
5. Nachfolgende Änderung und Neufestsetzung von Artikel 4 der Satzung mit folgendem Wortlaut:

Art. 4. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000.- EUR) eingeteilt in ein und dreißig tausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR).

Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in eine (1) Aktie der Kategorie A (die "Geschäftsführeraktie") und dreißig tausend neun hundert neun und neunzig (30.999) rückkaufbare Aktien der Kategorie B (die "Kategorie B Aktien" und zusammen mit allen rückkaufbaren Aktien jeder Kategorie die in der Zukunft ausgegeben werden die "Beteiligungsaktien").

Die Geschäftsführeraktie und die Beteiligungsaktien werden nachfolgend gemeinsam mit allen rückkaufbaren Beteiligungsaktien jeder Kategorie von Beteiligungsaktien, die in der Zukunft ausgegeben werden, als die "Aktien" bezeichnet.

Das genehmigte Kapital ausschließlich des gezeichneten Kapitals beträgt zwei Millionen fünf hundert tausend Euro (2.500.000.- EUR) eingeteilt in zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) neue rückkaufbare Beteiligungsaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR) jeder Kategorie, welche mit oder ohne Agio ausgegeben werden können.

Der Geschäftsführer ist ermächtigt bis zu zehn (10) neue Kategorien von rückkaufbaren Beteiligungsaktien auszugeben, welche alle dieselben Rechte und Pflichten haben.

Die Geschäftsführeraktie wird ausschließlich und vollständig vom unbegrenzt haftenden Gesellschafter *arsago S. à r.l.* gezeichnet (der "Geschäftsführer").

Die rückkaufbaren Beteiligungsaktien werden durch die begrenzt haftenden Gesellschafter ("associés commanditaires") gezeichnet.

Der Geschäftsführer ist im Rahmen des genehmigten Kapitals ermächtigt:

- eine solche Kapitalerhöhung mit oder ohne Agio einmalig zum vollen Betrag, durch aufeinander folgende Teilbeträge oder kontinuierliche Ausgabe von neuen rückkaufbaren Beteiligungsaktien, einzuzahlen in bar, als Sacheinlage, durch Umwandlung von Aktionärsdarlehen oder, durch Einbringung von Gewinnen oder Rücklagen in das Kapital, vorzunehmen;
- den Ort und das Datum der Ausgabe oder der aufeinander folgenden Ausgaben, die Bedingungen der Zeichnung und Einzahlung von zusätzlichen rückkaufbarer Beteiligungsaktien festzulegen;
- weitere rückkaufbare Beteiligungsaktien jeder Kategorie von rückkaufbaren Beteiligungsaktien mit oder ohne Agio auszugeben;
- das Vorzugszeichnungsrecht der Aktionäre mit Blick auf die oben genannte Ausgabe zusätzlicher rückkaufbarer Beteiligungsaktien gegen Bareinlage oder Sacheinlage aufzuheben oder zu beschränken.

Diese Genehmigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde vom 7. Juni 2012 und kann auf einer Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden, bezüglich der Aktien welche bis zu diesem Zeitpunkt nicht vom Verwaltungsrat ausgegeben wurden.

Als Folge einer Kapitalerhöhung, welche auf diese Art und Weise wirksam geworden und notariell festgestellt wurde, wird der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels geändert, um der Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen. Diese Änderung wird in notarieller Form durch den Geschäftsführer oder jede Person, die für diese Zwecke bevollmächtigt wurde, vorgenommen.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann auch durch eine Beschlussfassung der Aktionäre, welche in der, in der Satzung vorgesehenen Art und Weise erfolgt ist, erhöht oder herabgesetzt werden vorausgesetzt, dass der unbeschränkt haftende Geschäftsführer zustimmt.

Der Geschäftsführer kann sämtliche rückkaufbare Beteiligungsaktien einer Kategorie von rückkaufbaren Beteiligungsaktien, welche von Aktionären von Zeit zu Zeit gehalten werden, zurückkaufen, ohne den anderen Aktionären ein proportionales Rückkaufrecht an rückkaufbaren Beteiligungsaktien zu gewähren.

Wenn der Geschäftsführer beschließt rückkaufbare Beteiligungsaktien einer Kategorie von rückkaufbaren Beteiligungsaktien zurückzukaufen, wird er den Eigentümern dieser rückkaufbaren Beteiligungsaktien rechtzeitig vorab, wie durch den Geschäftsführer bestimmt, eine Rückkaufanzeige zukommen lassen.

Jeder Eigentümer von rückkaufbaren Beteiligungsaktien wird alle Dokumente oder Unterlagen zur Verfügung stellen und unterzeichnen oder Handlungen vornehmen, die erforderlich sind um diese Rückkaufbestimmungen wirksam werden

zu lassen. Jeder Eigentümer von rückkaufbaren Beteiligungsaktien erteilt hiermit Vollmacht an den Geschäftsführer, alle Dokumente oder Unterlagen zur Verfügung stellen und unterzeichnen oder Handlungen in seinem Namen vornehmen, in dem Masse, wie dies nicht selbst durch den Eigentümer erfolgt.

Sobald eine rückkaufbare Beteiligungsaktie zurückgekauft wurde, ist der Eigentümer der rückkaufbaren Beteiligungsaktie nicht mehr zur Wahrnehmung der diesbezüglichen Rechte befugt (mit Ausnahme des Bezugsrechtes für Dividenden, welche vor dem Rückkauf erklärt wurden).

Der Geschäftsführer wird die rückkaufbaren Beteiligungsaktien entweder aus den ausschüttbaren Rücklagen zurückkaufen oder diese rückkaufbaren Beteiligungsaktien sofort wieder an Aktionäre neu ausgeben.

Mittels ausschüttbarer Rücklagen zurückgekauft Aktien der Gesellschaft können (i) im Ermessen des Geschäftsführers annulliert werden, gefolgt von einer Kapitalreduzierung oder (ii) durch die Gesellschaft zum Zweck der Neuausgabe gehalten werden. Der Geschäftsführer ist berechtigt über jede Kapitalreduzierung als Folge der Rücknahme von rückkaufbaren Beteiligungsaktien zu entscheiden. Wenn der Geschäftsführer die Annullierung von rückkaufbaren Beteiligungsaktien beschließt, ist er berechtigt, die notwendigen Schritte zur Feststellung der Änderung der Satzung der Gesellschaft einzuleiten und die Änderungen entsprechend anwendbarem Luxemburger Recht zu veröffentlichen."

6. Verschiedenes.

Die Versammlung, nachdem sie sich als wirksam einberufen und zusammengesetzt angesehen hat und unter Kenntnisnahme der Erklärungen des Vorsitzenden, fasst einstimmig und getrennt die folgenden Beschlussfassungen:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, einen Nennwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie einzuführen und folglich ist das Aktienkapital der Gesellschaft in ein und dreißig tausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie eingeteilt.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Einführung der Möglichkeit für die Gesellschaft rückkaufbare Beteiligungsaktien auszugeben und die dreißig tausend neun hundert neun und neunzig (30.999) Beteiligungsaktien, welche durch die beschränkt haftenden Aktionäre gezeichnet wurden, in dreißig tausend neun hundert neun und neunzig (30.999) rückkaufbare Beteiligungsaktien mit einem Nennwert von einem Euro (1.- EUR) umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Gesellschaft berechtigt ist, bis zu zehn (10) neue Kategorien von rückkaufbaren Beteiligungsaktien im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugeben.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, das genehmigte Kapital von einem Betrag von einer Millionen Euro (1.000.000.- EUR) eingeteilt in eine Million (1.000.000) Beteiligungsaktien auf einen Betrag von zwei Millionen fünfhundert tausend Euro (2.500.000.- EUR) eingeteilt in zwei Millionen fünfhundert tausend (2.500.000) rückkaufbare Beteiligungsaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR) zu erhöhen.

Insbesondere ist der Geschäftsführer berechtigt, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugszeichnungsrecht der existierenden Aktionäre zu unterdrücken auf der Basis eines vom Geschäftsführer erstellten Berichtes, gemäß Artikel 32-3 (5) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, wie geändert.

Welcher Bericht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den unterzeichneten Notar, anliegend and dieser Urkunde verbleibt und mit dieser registriert wird.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 4 der Satzung zu ändern und mit folgendem Wortlaut neu zu fassen:

„ **Art. 4.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000.- EUR) eingeteilt in ein und dreißig tausend (31.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR).

Das Gesellschaftskapital ist eingeteilt in eine (1) Aktie der Kategorie A (die "Geschäftsführeraktie") und dreißig tausend neun hundert neun und neunzig (30.999) rückkaufbare Aktien der Kategorie B (die "Kategorie B Aktien" und zusammen mit allen rückkaufbaren Aktien jeder Kategorie die in der Zukunft ausgegeben werden die "Beteiligungsaktien").

Die Geschäftsführeraktie und die Beteiligungsaktien werden nachfolgend gemeinsam mit allen rückkaufbaren Beteiligungsaktien jeder Kategorie von Beteiligungsaktien, die in der Zukunft ausgegeben werden, als die "Aktien" bezeichnet.

Das genehmigte Kapital ausschließlich des gezeichneten Kapitals beträgt zwei Millionen fünf hundert tausend Euro (2.500.000.- EUR) eingeteilt in zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) neue rückkaufbare Beteiligungsaktien mit einem Nennwert von je einem Euro (1.- EUR) jeder Kategorie, welche mit oder ohne Agio ausgegeben werden können.

Der Geschäftsführer ist ermächtigt bis zu zehn (10) neue Kategorien von rückkaufbaren Beteiligungsaktien auszugeben, welche alle dieselben Rechte und Pflichten haben.

Die Geschäftsführeraktie wird ausschließlich und vollständig vom unbegrenzt haftenden Gesellschafter arsago S. à r.l. gezeichnet (der "Geschäftsführer").

Die rückkaufbaren Beteiligungsaktien werden durch die begrenzt haftenden Gesellschafter ("associés commanditaires") gezeichnet.

Der Geschäftsführer ist im Rahmen des genehmigten Kapitals ermächtigt:

- eine solche Kapitalerhöhung mit oder ohne Agio einmalig zum vollen Betrag, durch aufeinander folgende Teilbeträge oder kontinuierliche Ausgabe von neuen rückkaufbaren Beteiligungsaktien, einzuzahlen in bar, als Sacheinlage, durch Umwandlung von Aktionärsdarlehen oder, durch Einbringung von Gewinnen oder Rücklagen in das Kapital, vorzunehmen;
- den Ort und das Datum der Ausgabe oder der aufeinander folgenden Ausgaben, die Bedingungen der Zeichnung und Einzahlung von zusätzlichen rückkaufbarer Beteiligungsaktien festzulegen;
- weitere rückkaufbare Beteiligungsaktien jeder Kategorie von rückkaufbaren Beteiligungsaktien mit oder ohne Agio auszugeben;
- das Vorzugszeichnungsrecht der Aktionäre mit Blick auf die oben genannte Ausgabe zusätzlicher rückkaufbarer Beteiligungsaktien gegen Bareinlage oder Sacheinlage aufzuheben oder zu beschränken.

Diese Genehmigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde vom 7. Juni 2012 und kann auf einer Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden, bezüglich der Aktien welche bis zu diesem Zeitpunkt nicht vom Verwaltungsrat ausgegeben wurden.

Als Folge einer Kapitalerhöhung, welche auf diese Art und Weise wirksam geworden und notariell festgestellt wurde, wird der erste und zweite Abschnitt dieses Artikels geändert, um der Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen. Diese Änderung wird in notarieller Form durch den Geschäftsführer oder jede Person, die für diese Zwecke bevollmächtigt wurde, vorgenommen.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann auch durch eine Beschlussfassung der Aktionäre, welche in der, in der Satzung vorgesehenen Art und Weise erfolgt ist, erhöht oder herabgesetzt werden vorausgesetzt, dass der unbeschränkt haftende Geschäftsführer zustimmt.

Der Geschäftsführer kann sämtliche rückkaufbare Beteiligungsaktien einer Kategorie von rückkaufbaren Beteiligungsaktien, welche von Aktionären von Zeit zu Zeit gehalten werden, zurückkaufen, ohne den anderen Aktionären ein proportionales Rückkaufrecht an rückkaufbaren Beteiligungsaktien zu gewähren.

Wenn der Geschäftsführer beschließt rückkaufbare Beteiligungsaktien einer Kategorie von rückkaufbaren Beteiligungsaktien zurückzukaufen, wird er den Eigentümern dieser rückkaufbaren Beteiligungsaktien rechtzeitig vorab, wie durch den Geschäftsführer bestimmt, eine Rückkaufanzeige zukommen lassen.

Jeder Eigentümer von rückkaufbaren Beteiligungsaktien wird alle Dokumente oder Unterlagen zur Verfügung stellen und unterzeichnen oder Handlungen vornehmen, die erforderlich sind um diese Rückkaufbestimmungen wirksam werden zu lassen. Jeder Eigentümer von rückkaufbaren Beteiligungsaktien erteilt hiermit Vollmacht an den Geschäftsführer, alle Dokumente oder Unterlagen zur Verfügung stellen und unterzeichnen oder Handlungen in seinem Namen vornehmen, in dem Masse, wie dies nicht selbst durch den Eigentümer erfolgt.

Sobald eine rückkaufbare Beteiligungsaktie zurückgekauft wurde, ist der Eigentümer der rückkaufbaren Beteiligungsaktie nicht mehr zur Wahrnehmung der diesbezüglichen Rechte befugt (mit Ausnahme des Bezugsrechtes für Dividenden, welche vor dem Rückkauf erklärt wurden).

Der Geschäftsführer wird die rückkaufbaren Beteiligungsaktien entweder aus den ausschüttbaren Rücklagen zurückkaufen oder diese rückkaufbaren Beteiligungsaktien sofort wieder an Aktionäre neu ausgeben.

Mittels ausschüttbarer Rücklagen zurückgekauft Aktien der Gesellschaft können (i) im Ermessen des Geschäftsführers annulliert werden, gefolgt von einer Kapitalreduzierung oder (ii) durch die Gesellschaft zum Zweck der Neuausgabe gehalten werden. Der Geschäftsführer ist berechtigt über jede Kapitalreduzierung als Folge der Rücknahme von rückkaufbaren Beteiligungsaktien zu entscheiden. Wenn der Geschäftsführer die Annullierung von rückkaufbaren Beteiligungsaktien beschließt, ist er berechtigt, die notwendigen Schritte zur Feststellung der Änderung der Satzung der Gesellschaft einzuleiten und die Änderungen entsprechend anwendbarem Luxemburger Recht zu veröffentlichen."

Kosten

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben zu Lasten der Gesellschaft infolge der gegenwärtigen Kapitalerhöhung wird geschätzt auf eintausend fünfhundert Euro (1.500.- EUR).

Erklärungen

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Antrag der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäß Antrag der gleichen erschienenen

Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, mit dem Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Verwaltungsvorstand, haben die besagten Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Lorito, C. Petit, G. Saddy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2012. LAC/2012/26980. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012098945/380.

(120136051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Whitewood (Blue) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.343.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.174.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of three million nine hundred forty-four thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 3,944,444.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Whitewood (Blue) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.174 (the Company). The Company has been incorporated on July 11, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred twenty-eight thousand British Pounds (GBP 1,328,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), to one million three hundred forty-three thousand British Pounds (GBP 1,343,000.-) by way of the issuance of one million three hundred twenty-eight thousand (1,328,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

2. To accept the subscription of one million three hundred twenty-eight thousand (1,328,000) newly issued shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, by Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of three million nine hundred forty-four thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 3,944,444.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of twentysix million five hundred sixty thousand British Pounds (GBP 26,560,000.-) Whitewood TV City UK S.à r.l. holds against the Company, and to allocate such new shares to Whitewood TV City UK S.à r.l.

3. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolutions to be adopted under item 1.

4. To amend article 7 of the Articles.

5. To amend article 8.2 of the Articles.

6. To appoint class C managers.

7. To amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares

in the shareholders' register of the Company and the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

8. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one million three hundred twenty-eight thousand British Pounds (GBP 1,328,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), to one million three hundred forty-three thousand British Pounds (GBP 1,343,000.-) by way of the issuance of one million three hundred twenty-eight thousand (1,328,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon,

Whitewood TV City UK S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for one million three hundred twenty-eight thousand (1,328,000) newly issued shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of twenty-six million five hundred sixty thousand British Pounds (GBP 26,560,000.-) Whitewood TV City UK S.à r.l. holds against the Company (the Receivable), it being understood that such contribution shall be allocated as follows:

- an amount of one million three hundred twenty-eight thousand British Pounds (GBP 1,328,000.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of twenty-five million two hundred thirty-two thousand British Pounds (GBP 25,232,000.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of Whitewood TV City UK S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that, as of the date of the Certificate:

- Whitewood TV City UK S.à r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued at least at twenty-six million five hundred sixty thousand British Pounds (GBP 26,560,000.-);
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Whitewood TV City UK S.à r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Whitewood TV City UK S.à r.l. and upon the contribution of the Receivable by Whitewood TV City UK S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one million three hundred forty-three thousand British Pounds (GBP 1,343,000.-), represented by one million three hundred forty-three thousand (1,343,000) shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 7. Appointment and removal of managers.**”

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of eight (8) members (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s), one (1) or several class B manager(s) and one (1) or several class C manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time revoke and replace the manager(s).

7.2. Norfolk Joint Venture Limited (registered in England and Wales under number 08116327) whose registered office is at Norfolk House, 31 St James' Square, London SWY 4JJ (Stanhope) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by Stanhope or a duly authorised officer to propose

two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager.

7.3. AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AIMCo) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by AIMCo or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager.

7.4. MF White Television City Limited, whose registered office is at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE (Mitsui) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by Mitsui or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class C manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class C manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class C manager.

7.5 The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.6 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 8.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 8.2. Procedure.

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least three (3) of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, present at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) present in person shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent. of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2 (i)a. above each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (iii) in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

d. (subject as provided in clause 8.2 (i)a. above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2 (i)c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager present in person.

(ii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

(iii) Unless otherwise agreed, not less than ten (10) Business Days’ notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours’ notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the shareholders shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).

(iv) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (Managers’ Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.”

104512

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the following persons as class C managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Douwe Terpstra, private employee, born on October 31, 1958 in Leeuwarden, the Netherlands, with professional residence at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- David Catala, private employee, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, with professional residence at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Makoto Fukui, private employee, born on March 16, 1974 in Japan with professional residence at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE, United Kingdom.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à trois millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre livres Sterling (GBP 3.944.444,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Whitewood (Blue) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.174 (la Société). La Société a été constituée le 11 juillet 2012 suivant acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent vingt-huit mille livres Sterling (GBP 1.328.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-), à un million trois cent quarante-trois mille livres Sterling (GBP 1.343.000,-) par l'émission de un million trois cent vingt-huit mille (1.328.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Accepter la souscription de un million trois cent vingt-huit mille (1.328.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune par Whitewood TV City UK S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à trois millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre livres Sterling (GBP 3.944.444,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-six millions cinq cent soixante

mille livres Sterling (GBP 26.560.000,-) que Whitewood TV City UK S.à r.l détient envers la Société, et d'affecter ces nouvelles parts sociales à Whitewood TV City UK S.à r.l;

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les résolutions à adopter au point 1.

4. Modifier l'article 7 des Statuts.

5. Modifier l'article 8.2 des Statuts.

6. Nommer des gérants de classe C.

7. Modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et aux dépôts nécessaires au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent vingt-huit mille livres Sterling (GBP 1.328.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-), à un million trois cent quarante-trois mille livres Sterling (GBP 1.343.000,-) par l'émission de un million trois cent vingt-huit mille (1.328.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ces faits,

Whitewood TV City UK S.à r.l, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million trois cent vingt-huit mille (1.328.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-six millions cinq cent soixante mille livres Sterling (GBP 26.560.000,-) détenue par Whitewood TV City UK S.à r.l, envers la Société (la Créance), étant entendu qu'un tel apport sera affecté de la manière suivante:

- un montant de un million trois cent vingt-huit mille livres Sterling (GBP 1.328.000,-) au compte de capital social de la Société;et

- un montant de vingt-cinq millions deux cent trente-deux mille livres Sterling (GBP 25.232.000) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport de la Créance est constatée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de of Whitewood TV City UK S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que, à la date du Certificat:

- Whitewood TV City UK S.à r.l est le seul propriétaire de la créance, le seul autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins vingt-six millions cinq cent soixante mille livres Sterling (GBP 26.560.000,-);

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Whitewood TV City UK S.à r.l. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance contribué à la Société sont ou seront accomplies par Whitewood TV City UK S.à r.l et, au moment de l'apport de la Créance par Whitewood TV City UK S.à r.l à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui s'éteindra par confusion en vertu de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million trois cent quarante-trois mille livres Sterling (GBP 1.343.000,-), représenté par un million trois cent quarante-trois mille (1.343.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A, d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe C. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

7.2. Seul Norfolk Joint Venture Limited (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327) dont le siège social est situé à Norfolk House, 31 St James' Square, Londres SWY 4JJ (Stanhope) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par Stanhope ou un agent dûment autorisé, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci.

7.3. Seul AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AIMCo) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par AIMCo ou un agent dûment autorisé, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci.

7.4. Seul MF White Television City Limited, dont le siège social est situé au 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE (Mitsui) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par Mitsui ou un agent dûment autorisée, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe C de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe C et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci.

7.5. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.6. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions de cette clause 7.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 8.2 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois (3) de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, à condition dans chaque cas que:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants d'ordinaire résidents fiscaux à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence;

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C présents en personne.

(ii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil mais, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins par trimestre.

(iii) Sauf décision contraire, un avis d'au moins dix (10) Jours Ouvrés de chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents sera donné à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition

toujours que les associés agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit).

(iv) La Société mettra à disposition des gérant et, sur demande, des associés les copies (et tous les documents y relatifs) des procès-verbaux des réunions du Conseil, à délivrer dans les dix (10) Jours Ouvrés après les réunions.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Douwe Terpstra, employé privé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- David Catala, employé privé, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et

- Makoto Fukui, employé privé, né le 16 mars 1974 au Japon, dont l'adresse professionnelle est située au 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE, Royaume-Uni.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et aux dépôts nécessaires au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de EUR 7.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35875. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099793/363.

(120136106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Elth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 13.976.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099217/9.

(120135922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

EMO P.E. 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 114.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012099219/11.

(120136413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

EMS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 141.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099220/9.

(120135930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Hatanord Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 149.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 06 juin 2012 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Sont renommés Administrateurs:

M. Francois Gaucher, administrateur de sociétés, demeurant au 18, rue Brunei -F-75017 Paris;

M. Daniel Bernard, administrateur de sociétés, demeurant au 26, avenue des Tilleuls -F-78400 Chatou;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, Val Ste Croix - L-1371 Luxembourg;

M. Francois Manti, Directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 7, Val Ste Croix - L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l. société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2017.

Luxembourg, le 06 Juin 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012099350/25.

(120136126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Dow International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.671.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of July,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dow International Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 21 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2139 of 13 September 2011 and registered with the Luxem-

bourg Register of Commerce and Companies under number B 161.671 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 30 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2640 of 29 October 2011.

The meeting was declared open at 9.15 a.m. by Mrs Karola Böhm, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Brigitte Wahl, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 62,500,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty million and twenty-five thousand United States Dollars (USD 50,025,000.-) up to one hundred twelve million five hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 112,525,000.-).

2 To issue sixty-two million five hundred thousand (62,500,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder present or represented declared that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 62,500,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty million and twenty-five thousand United States Dollars (USD 50,025,000.-) up to one hundred and twelve million five hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 112,525,000.-).

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue sixty-two million five hundred thousand (62,500,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Dow Europe GmbH, a company with registered office at Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Switzerland (the "Subscriber"),

represented by Mr Frank Stolz-Page, aforementioned,

by virtue of a proxy given in Horgen, Switzerland, on 10 July 2012, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for sixty-two million five hundred thousand (62,500,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share and to fully pay up these new shares by a contribution in cash.

The amount of sixty-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 62,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the sixty-two million five hundred thousand (62,500,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred twelve million five hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 112,525,000.-) divided into one hundred twelve million five hundred and twenty-five thousand (112,525,000.-) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Dow International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2139 du 13 septembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.671 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2640 du 29 octobre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Madame Karola Bôhm, employée privée, domicilié professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, employée privée, domicilié professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-deux millions cinq cents mille dollars des États-Unis (USD 62.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante million et vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 50.025.000.-) à cent douze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 112.525.000.-).

2 Émission de soixante-deux millions cinq cents mille (62.500.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que l'associé présent ou représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par l'associé, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent, le mandataire de l'associé représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'associé représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'associé présent ou représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(v) Que l'assemblée générale de l'associé unique était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (USD 62.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante million et vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 50.025.000,-) à cent douze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 112.525.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'émettre soixante-deux millions cinq cent mille (62.500.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Dow Europe GmbH, une société ayant son siège social à Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Suisse (le «Souscripteur»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, susmentionné,

en vertu d'une procuration donnée à Horgen, Suisse, le 10 juillet 2012 qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire soixante-deux millions cinq cent mille (62.500.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de soixante-deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (USD 62.500.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les soixante-deux millions cinq cent mille (62.500.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cent douze millions cinq cent vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 112.525.000,-) divisé en cent douze millions cinq cent vingt-cinq mille (112.525.000,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: K. Böhm, B. Wahl, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juillet 2012, REM/2012/896. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099162/168.

(120136077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Enclave S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 32.816.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012099221/10.

(120137019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

EOIV Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EOIV Management Company S.A.

Référence de publication: 2012099222/10.

(120136539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

EPG Investment Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.295.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012099223/11.

(120136378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Equinoxe S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.779.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012099225/10.

(120137015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Escher Parkhaus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.018.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012099229/10.

(120135825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises à Luxembourg le 13 juillet 2012

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Mayfair Trust S.à r.l. avec siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 112769 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099302/13.

(120135888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

ESD Financière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.077.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099230/9.

(120136753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012099231/11.

(120135727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099233/10.

(120136711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 31 juillet 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 31 juillet 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 31 juillet 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Pour IMMO NORD S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012099386/24.

(120136314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099234/10.

(120136708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099235/10.

(120136704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099236/10.

(120136713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

In the year two thousand twelve, on the thirty-first of July,

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of World Fuel Services Finance Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Findel Business Center, Complexe B, Route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.561 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, dated August 21st, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 6, 2003, number 1032, page 49531. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître

Henri BECK, notary, dated April 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 24, 2010, number 1297, page 62254.

THERE APPEARED:

World Fuel Cayman Holding Company III, a company incorporated under the laws of the Caymans Islands, registered with the Trade and Company Register of the Cayman Islands under number 126659, with registered address at South Church Street, KY - George Town, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

duly represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the corporate purpose of the Company; article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) shall read as follows:

" **Art. 2.** The Company's purpose is to perform all commercial, industrial, technical and financial operations.

The Company can also take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or other foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting and the direct and indirect detention of any real estate property or rights in immovable property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The Company can also store fuel in Luxembourg or in any other country of the European Union and perform any operation which is directly or indirectly related therewith."

2. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Unique resolution

In order to change the Company's corporate purpose, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's purpose is to perform all commercial, industrial, technical and financial operations.

The Company can also take participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or other foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The purpose of the Company is also the acquisition, sale, administration, renting and the direct and indirect detention of any real estate property or rights in immovable property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The Company can also store fuel in Luxembourg or in any other country of the European Union and perform any operation which is directly or indirectly related therewith."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de World Fuel Services Finance Company S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au Findel Business Center, Complexe B, Route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.561 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, le 21 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 octobre 2003 sous le numéro 1032, page 49531. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri BECK, notaire, le 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 juin 2010 sous le numéro 1297, page 62254.

A COMPARU:

World Fuel Cayman Holding Company III, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 126659, dont le siège social se situe au South Church Street, KY - George Town, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

dûment représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'objet social de la Société; l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations quelconques généralement se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société a en outre pour objet d'acquérir, de vendre, d'administrer, de louer, de détenir de manière directe ou indirecte, tout droit ou bien immobilier tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également stocker des produits pétroliers au Luxembourg ou dans tout autre pays de l'Union Européenne et effectuer toute opération qui s'y rapporte."

2. Divers.

III L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de modifier l'objet social de la Société, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi à toutes entreprises de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations quelconques généralement se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société a en outre pour objet d'acquérir, de vendre, d'administrer, de louer, de détenir de manière directe ou indirecte, tout droit ou bien immobilier tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également stocker des produits pétroliers au Luxembourg ou dans tout autre pays de l'Union Européenne et effectuer toute opération qui s'y rapporte."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 août 2012. Relation: ECH/2012/1289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099805/132.

(120136296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099237/10.

(120136714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099238/10.

(120136705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099239/10.

(120136710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099240/10.

(120136716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Monterey Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.566.

L'adresse professionnelle de Monsieur François Pfister, gérant de la Société, est désormais la suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012099534/14.

(120136234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Finance Prestige SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 50.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012099256/11.

(120136443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099241/10.

(120136712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099242/10.

(120136703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099243/10.

(120136709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099244/10.

(120136706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Q.P.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.334.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012099610/14.

(120136890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

SISL, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.407.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2012, la cooptation en date du 10 février 2012 de Madame Nathalie LETT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Jean BODONI du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Par décision de cette même assemblée, la cooptation en date du 15 mars 2012 de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Madame Marie BOUR-LOND du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Les mandats des deux nouveaux administrateurs définitivement élus, s'achèveront avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 01/08/2012.

Pour SISL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012099701/20.

(120136161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099245/10.

(120136707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Esther Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099246/10.

(120136715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Eugexia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099248/9.

(120136914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

IXIS CMNA (Australia) (No.2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.572.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires 3 juillet 2012
(l'"Assemblée")*

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Mr Christopher Hayden avec effet au 6 février 2012 et ce pour une période indéterminée, Mr Jeremy Hood, directeur de sociétés né le 10 juin 1964, à Darby, Pennsylvanie, U.S.A., avec adresse professionnelle au 1251 Avenue of the Americas 34th Floor New York, NY 10020, en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance.

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement de Mr William Branagh avec effet au 6 juin 2012 et ce pour une période indéterminée, Mr Joseph Caputo, directeur de sociétés né le 13 octobre 1966, à Brooklyn, New York, U.S.A., avec adresse professionnelle au 1251 Avenue of the Americas 34th Floor New York, NY 10020, en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se composant dorénavant de la façon suivante:

- Jeremy Hood
- Alexis Kamarowsky
- Joseph Caputo

A Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012099411/25.

(120135929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Euphor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099249/9.

(120136264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Euroflexpack Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 90, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2012099250/10.

(120135936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Infracapital F2 Rift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.380.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty ninth day of June,
before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nineteen thousand nine hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 19,950), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169366 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Alain Thill, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2012.

The said proxy signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Infracapital F2 Rift S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nineteen thousand nine hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 19,950), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 11 June 2012, not yet published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.380 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred sixty three million nine hundred forty two thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 163,942,600) so as to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 19,950), represented by three hundred ninety nine (399) sharequotas, with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) each, to one hundred sixty three million nine hundred sixty two thousand five hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 163,962,550), represented by three million two hundred seventy nine thousand two hundred fifty one (3,279,251) sharequotas, with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) each.

2. To issue three million two hundred seventy eight thousand eight hundred fifty two (3,278,852) new sharequotas with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) per share, having the same rights and privileges as the existing sharequotas.

3. To accept subscription for these new sharequotas at an aggregate issue price of one hundred sixty three million nine hundred forty two thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 163,942,600) by Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new sharequotas.

4. To amend paragraph one (1) of article six (6) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred sixty three million nine hundred forty two thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 163,942,600) so as to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 19,950), represented by three hundred ninety nine (399) sharequotas, with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) each, to one hundred sixty three million nine hundred sixty two thousand five hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 163,962,550), represented by three million two hundred seventy nine thousand two hundred fifty one (3,279,251) sharequotas, with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) each.

Second resolution

The Shareholder resolved to issue three million two hundred seventy eight thousand eight hundred fifty two (3,278,852) new sharequotas with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) per sharequotas, having the same rights and privileges as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l., represented by Mr Alain Thill, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for these three million two hundred seventy eight thousand eight hundred fifty two (3,278,852) new sharequotas, with a nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) per sharequota, at an aggregate issue price of one hundred sixty three million nine hundred forty two thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 163,942,600), on these sharequotas, by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of one hundred sixty three million nine hundred forty two thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 163,942,600).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value of the three million two hundred seventy eight thousand eight hundred fifty two (3,278,852) shares of nominal value of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) each."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the three million two hundred seventy eight thousand eight hundred fifty two (3,278,852) new sharequotas to the Subscriber.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 6. (Paragraph 1). The corporate capital is set at one hundred sixty three million nine hundred sixty two thousand five hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 163,962,550) represented by three million two hundred seventy nine thousand two hundred fifty one (3,279,251) sharequotas of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred and fifty Euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 203,491,543.53.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person, and in case of divergence between the English and the French Text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Junglinster by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin,

pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie en vertu du droit luxembourgeois avec un capital social de dix-neuf mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 19.950), ayant son siège social à 65, boulevard

Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169366 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Alain Thill, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2012.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Infracapital F2 Rift S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-neuf mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 19.950), dont le siège social est au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 juin 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169380 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent soixante-trois million neuf cent quarante-deux mil six cents Livres Sterling (GBP 163,942,600) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 19,950), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales, avec une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune, à cent soixante-trois million neuf cent soixante-deux mil cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 163,962,550), représenté par trois million deux cent soixante-dix-neuf mil deux cent cinquante-et-un (3,279,251) part sociales, avec une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune.

2. Emission de trois million deux cent soixante-dix-huit mil huit cent cinquante-deux (3,278,852) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune, ayant les droits et obligations établis par les statuts de la Société, tels que modifiés.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à un prix d'émission total de cent soixante-trois million neuf cent quarante-deux mil six cents Livres Sterling (GBP 163,942,600), par Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4. Modification du premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent soixante-trois million neuf cent quarante-deux mil six cents Livres Sterling (GBP 163,942,600) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 19,950), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) parts sociales, avec une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune, à cent soixante-trois million neuf cent soixante-deux mil cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 163,962,550), représenté par trois million deux cent soixante-dix-neuf mil deux cent cinquante-et-un (3,279,251) part sociales, avec une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre trois million deux cent soixante-dix-huit mil huit cent cinquante-deux (3,278,852) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Infracapital F2 Rift Holdings S.à r.l., ici représenté par Monsieur Alain Thill, prénommé, en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-avant (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois million deux cent soixante-dix-huit mil huit cent cinquante-deux (3,278,852) parts sociales nouvelles d'une valeur nominal de cinquante Livres Sterling (GBP 50) par part sociale, à un prix d'émission total de cent soixante-trois million neuf cent quarante-deux mil six cents Livres Sterling (GBP 163,942,600), par un apport en nature consistant en une créance contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cent soixante-trois million neuf cent quarante-deux mil six cents Livres Sterling (GBP 163,942,600).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominal de trois million deux cent soixante-dix-huit mil huit cent cinquante-deux (3,278,852) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune.»

Le Rapport, qui après avoir signé ne varietur par le Souscripteur, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois million deux cent soixante-dix-huit mil huit cent cinquante-deux (3,278,852) part sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

L'article 6, paragraphe 1^{er}, aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (paragraphe 1^{er}). Le capital social est fixé à cent soixante-trois millions neuf cent soixante-deux mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 163,962,550), représenté par trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante-et-un (3,279,251), ayant une valeur nominal de cinquante Livres Sterling (GBP 50) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cent cinquante Euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 203.491.543,53.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 juillet 2012. Relation GRE/2012/2416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012099365/197.

(120136082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Exenta S.E., Société Européenne.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.379.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 7 mai 2012 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Messieurs Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Yvon HOUBE, demeurant au 28 route Quatre Vents, F-03460 Trevol, Jean-Michel ARLAUD, demeurant au 2 chemin des Genêts, F-69130 Ecully et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 1 an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Messieurs Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Yvon HOUBE, demeurant au 28 route Quatre Vents, F-03460 Trevol et Jean-Michel ARLAUD, demeurant au 2 chemin des Genêts, F-69130 Ecully

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 7 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Messieurs Gabriel JEAN, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Yvon HOUBE, demeurant au 28 route Quatre Vents, F-03460 Trevol et Jean-Michel ARLAUD, demeurant au 2 chemin des Genêts, F-69130 Ecully

En qualité d'administrateur-délégué, Messieurs Gabriel JEAN, Yvon HOUBE et Monsieur Jean-Michel ARLAUD, auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 7 mai 2012.

Pour EXENTA S.E.

Référence de publication: 2012099253/28.

(120136203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Eurosit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.860.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012099252/10.

(120137017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Firstwood Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.523.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., a Company organized as a Société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, domiciled 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered under number RCS B 164 480, here represented by Thierry Drinka, its Manager, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Firstwood Holdings Lux S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination

complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 13,000 (thirteen thousand British Pounds), represented by 500 (five hundred) shares of GBP 26 (twenty-six British Pounds) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in place the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressively taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressively drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever the majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown to the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand British Pounds) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration,

a. Mr Jerome Silvey, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA,

b. Mr Thierry Drinka, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

c. Mrs Peggy Murphy, born in Metz (France) on January 23, 1972, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B 164 480, ici représentée par son Gérant Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination sociale de la société sera «Firstwood Holdings Lux S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 26 (vingt-six Livres Sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégamme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décision des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout associé peut agir lors d'une assemblée générale par désignation écrite ou par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen approprié de télécommunication/électronique d'une autre personne, qui constitue son mandataire, et qui n'a pas besoin d'être un associé.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou téléphone.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelque soit la portion du capital représenté.

Toutefois, si les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au prorata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes

- (i) Sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
- (ii) Il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire,
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale,
- (iv) Une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. M Jerome Silvey, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA.

b. M Thierry Drinka, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

c. Mme Peggy Murphy, née à Metz (France) le 23 janvier 1972, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. LAC/2012/35658. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099257/395.

(120136102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Expert Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099254/10.

(120136081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

HTM Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 90.731.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012099360/13.

(120136737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Fossil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099260/10.

(120136117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099261/9.

(120135792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Khajuraho Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 169.117.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société que:

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Mme Séverine Lesgardeur en tant que gérant unique à compter du 14 juin 2012

2. L'associé unique a accepté la nomination de Mme. Janice Allgrove, née le 7 mai 1960 à Londres, ayant son adresse professionnelle au 3, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, en tant que gérant unique à compter du 14 juin 2012.

3. Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Janice Allgrove, gérant unique

Pour KHAJURAHO EQUITY TRADING S.à r.l.

Janice Allgrove

Gérant unique

Référence de publication: 2012099434/18.

(120136191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Freesia S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099262/9.

(120136698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Feridis, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 163.406.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012099265/11.

(120136574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Ficora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 98.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099267/9.

(120136435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Fidassur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4164 Esch-sur-Alzette, 11, Kleesgrendchen.
R.C.S. Luxembourg B 125.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099268/9.

(120136183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Grandia International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 91.951.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 28 juin 2012 que:

Est élu, conformément à l'article 9 des statuts, Président du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, son mandat prendra fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

- Monsieur François WINANDY, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012099306/16.

(120136312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Fidmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012099269/10.

(120136285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012099270/12.

(120136496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Jala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.290.000,00.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.813.

Il est porté à la connaissance de tous qu'en vertu d'une donation en date du 10 juillet 2012 par-devant Maître Alain CAUMEL, notaire de résidence à F-84120 MIRABEAU, Rue des Aires, que:

Monsieur François NICOLY (ci-après le DONATEUR) demeurant au Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES, agissant en sa qualité d'associé consent à la donation en pleine propriété de 32.289 parts sociales détenues par lui en pleine propriété de la société JALA HOLDING S.à r.l. (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813) au profit de Madame Valérie LAGARDE épouse NICOLY (ci-après le DONATAIRE) demeurant au Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES.

Après cette donation, la répartition du capital de la société JALA HOLDING S.à r.l. (sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B152813) est définie comme suit:

- Monsieur François NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 211.567 parts sociales en pleine propriété et 95.595 parts sociales en usufruit.

- Madame Valérie LAGARDE épouse NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 102.345 parts sociales en pleine propriété et 119.493 parts sociales en usufruit.

- Mademoiselle Clélia NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 71.696 parts sociales en nue-propriété.

- Mademoiselle Constance NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 71.696 parts sociales en nue-propriété.

- Monsieur Théo NICOLY (demeurant Mas des Câpriers, Chemin de Raoux, F-84240 CABRIERES-D'AIGUES) détenant 71.696 parts sociales en nue-propriété.

Pour avis sincère et conforme

François NICOLY

Gérant

Référence de publication: 2012099415/32.

(120136214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Fintower Finance Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 136.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099272/9.

(120135924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Flener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.293.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012099274/11.

(120137065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Foxitec S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099277/10.

(120136212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Framboise Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 154.744.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social, le 1^{er} août 2012

Le mandat du Commissaire aux comptes EWA Révision S.A. étant venu à échéance, l'Assemblée nomme en son remplacement pour une période de quatre ans la société FIRELUX S.A., ayant son siège au 45, Avenue J. F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, inscrit au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.589. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016. L'Assemblée confie à FIRELUX S.A. la mission spéciale de statuer sur les comptes des exercices 2011 et 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012099279/15.

(120136074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

G.I.D. Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.334.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099283/9.

(120136766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.
